

VOLAILLES & PALMIPÈDES PLEIN AIR

3L

>> Voir les fiches 1B & 1C, qui définissent l'unité de production et la notion de bande unique

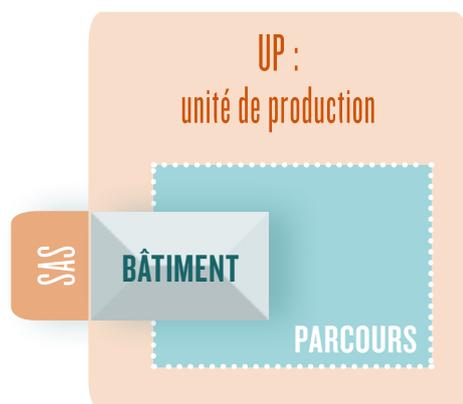
J'éleve des volailles ou des palmipèdes avec accès à un parcours.

Je définis une unité de production : un ou plusieurs couples bâtiments avec parcours.

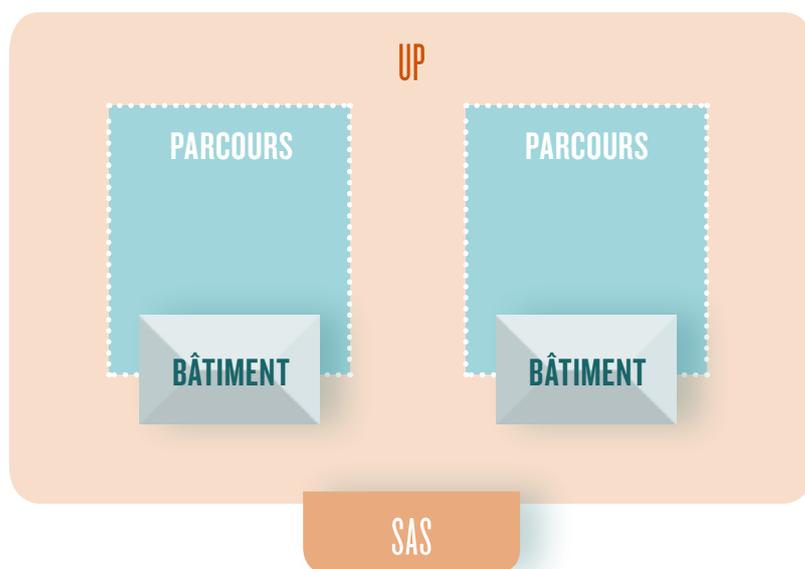
Comment organiser mon unité de production ?

- Je rentre **une seule bande** de volailles dans mon bâtiment/parcours ou dans mes bâtiments/parcours en même temps. **En aucun cas je ne complète ma bande avec des animaux pré-démarrés.**
- **À la fin de chaque bande**, je réalise un **nettoyage** et une **désinfection** de mes bâtiments et de mes parcours dès la sortie des animaux (voir les **fiches 6C1 & 6C2, 6E** « Plan de nettoyage et désinfection »).
- Je respecte un **vide sanitaire** après le nettoyage et désinfection :
 - De **14 jours minimum** dans mon bâtiment pour les PFG et les volailles de chair label (durée non réglementée mais également conseillée pour les autres volailles).
 - De **42 jours minimum** sur mes parcours en élevage de PFG, **49 jours** pour les volailles de chair label (**28 jours conseillés** pour les autres volailles).

Volailles avec parcours une bande / UP



Volailles avec parcours une bande / UP



Stockage du fumier, du lisier ou des fientes.
Une bonne gestion des lisiers et fumiers est indispensable pour éviter la diffusion des maladies et contaminants (voir les fiches 7B & 7C).

ATTENTION

Cette organisation n'est possible que si les animaux présents dans tous les bâtiments/parcours sont de stade physiologique homogène et de la même espèce, avec 15 jours d'écart maximum entre la première et la dernière mise en place). Dans le cas contraire, il convient de créer une unité de production et de mettre en place un sas par bâtiment.